

mentaire mondial), par lesquelles elle demandait que l'on poursuive la mise en œuvre du Programme et priait le secrétaire général d'étudier la possibilité d'une aide alimentaire à long terme de caractère multilatéral. Le Canada a annoncé qu'il était prêt en principe à verser l'équivalent de \$27,500,000 (dollars E.-U.) en produits et en argent pour les trois années à venir.

Après de longues négociations officieuses quant à la teneur du projet, la Commission a adopté et présenté à l'Assemblée générale une résolution sur la question 37 (rapport de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement). En adoptant à l'unanimité cette résolution, l'Assemblée générale hérait à une recommandation qui visait à placer le siège du secrétariat de la Conférence à Genève, et exprimait sa satisfaction à l'endroit de l'organisation des organes subsidiaires de la Conférence, et des méthodes de travail adoptées lors de la première session du Conseil (1964).

Dans le cadre de l'examen de la question 96 (examen et réévaluation du rôle et des fonctions du Conseil économique et social), l'Assemblée a adopté à l'unanimité une résolution de procédure dont le texte avait été rédigé par le Canada et qui priait le Conseil de poursuivre son étude et d'examiner les positions détaillées que ferait le secrétaire général concernant l'amélioration des méthodes du Conseil. En ce qui concerne le point 100 (examen général des programmes des Nations Unies), une résolution de la Deuxième Commission mettait cette étude à la vingt et unième session de l'Assemblée générale.

Le 20 décembre, l'Assemblée a approuvé à l'unanimité une résolution qui demandait l'établissement d'une nouvelle organisation de développement industriel formant un organe autonome dans le cadre du système des Nations Unies et dont l'objectif serait d'encourager l'essor de l'industrie dans les pays en voie de développement.

Sur la recommandation de la Deuxième Commission, l'Assemblée a également adopté des résolutions sur les points suivants: science et technologie (point 12), développement et utilisation des ressources humaines (point 12), commerce de transit des pays complètement enfermés dans les terres (point 38), financement du développement économique (point 38), Décennie du développement des Nations Unies (point 12), accélération du courant des capitaux et de l'assistance technique destinés aux pays en voie de développement (point 38), communication de la technique aux pays en voie de développement (point 40). La Commission a décidé de remettre à l'an prochain l'examen des questions relatives à la souveraineté permanente sur les ressources naturelles, à l'accroissement démographique, au développement économique et à la décentralisation des activités économiques et sociales des Nations Unies.

Troisième Commission

Couronnant l'œuvre accomplie à cet égard par la Troisième Commission (Questions sociales, culturelles et humanitaires), l'Assemblée générale a approuvé à l'unanimité le 22 décembre 1965 le Projet de convention sur l'élimination de